

COMMUNE DE LA BASTIDE PRADINES

Séance du 20 mars 2024

Membres en exercice :

10

Présents : 8

Date de la convocation: 14/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt mars 20 h 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves MALRIC

Votants: 8

Pour: 7

Présents : Yves MALRIC, Philippe VALDEYRON, Anne Marie MAILHE, Bastien GIACOBBI, Magali COMBY, Jean Pierre ROMIER, Angele BOUSQUET, Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Contre: 0

Représenté (e)(s):

Abstentions: 1

Excusé (e)(s):

Absent (e)(s): Serge ARNAL, Francois COMBY

Secrétaire de séance: Julie CRISTOL ÉPOUSE FRAISSE

Objet: ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION "AGENCE D'ATTRACTIVITE LARZAC VALLEES - 2024_DE_11_BIS

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement de la réflexion commune menée au niveau de la Communauté de Communes visant à structurer et à harmoniser la stratégie de développement des offres touristiques, culturelles, patrimoniales et économique du territoire Larzac et Vallées.

Suite à l'étude rendue par Tourisme et Sites en 2021, les propositions ont été analysées et les structures associées ont été consultées afin d'identifier un programme d'action concret pour les prochaines années.

Il a découlé de ces échanges plusieurs axes de travail identifiés comme prioritaires :

- La mise en cohérence de l'offre touristique et culturelle Larzac Vallées, avec en particulier la valorisation des cités templières et hospitalières, véritable vitrine touristique et patrimoniale du Sud du Département ;
- La nécessité de rechercher de nouveaux partenariats et des labels permettant une visibilité des territoires, en continuité de ceux déjà obtenus avec le classement du Patrimoine mondial des Causses et Cévennes ;
- La construction d'une stratégie d'attractivité des zones d'activité.

Suite à la disparition du conservatoire Larzac Templier et Hospitaliers, dissous en 2016, il n'a pas été possible pour le territoire de se coordonner et de mener un ensemble sur les volets patrimoniaux, touristiques, de médiation culturelle et d'animation du territoire.

Le territoire entier de la Communauté fonctionne aujourd'hui en ordre dispersé tant dans la gestion quotidienne que dans la mise en place d'une stratégie sur le long terme.

Dès lors, et afin de définir ensemble un plan pour l'avenir, il apparaît indispensable de créer une structure dédiée, associant les élus du territoire et recentrée sur ces champs de compétence relevant aujourd'hui de plusieurs échelons.

Pour les cités templières, il est aussi rappelé qu'elles appartiennent toutes aux communes, à l'exception de la Tour Viala du Pas de Jaux, propriété d'une association.

L'opportunité de créer un syndicat mixte dédié à ces réflexions et à l'accomplissement de ces missions constitue une solution adéquate aux problématiques identifiées.

Il regrouperait la Communauté de Communes et les communes membres.

AGED
Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 04/04/2024
012-211200225-20240320-2024_DE_11_BIS-DE

Le département a été sollicité pour participer au syndicat et va se prononcer sur ce sujet lors de la commission permanente du 22 mars 2024.

Si son adhésion était approuvée, elle permettrait de concourir à la nouvelle impulsion politique touristique et d'attractivité de ce territoire, en s'appuyant sur le phare que sont les cités templières.

Cette structure serait une instance de dialogue et de décisions, bénéficiant des compétences du Département en phase de préfiguration permettant d'organiser sur le long terme l'intervention des acteurs du territoire.

Néanmoins, et afin de réfléchir à une phase de préfiguration permettant de mesurer les résultats concrets de cette collaboration, il vous est proposé de créer un syndicat mixte d'une durée de 3 ans.

La dénomination proposée "Agence d'attractivité Larzac et Vallées" est un gage de réactivité et d'efficacité dans les actions.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

APPROUVE la création du syndicat mixte "Agence d'attractivité Larzac et Vallées" ;

DEMANDE une création du syndicat mixte au 1er septembre ;

APPROUVE les statuts du syndicat mixte tel qu'annexé à la présente délibération ;

ADHERE à la carte telle que mentionnée dans les statuts ;

DESIGNE comme déléguée au syndicat mixte, Madame Angèle Bousquet, pour la commune de La Bastide Pradines.

**Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents**

Le Maire,
Yves Malric

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous Préfecture le : 04 avril 2024
et publié ou notifié le 04 avril 2024

AGEDI Dépôt SOUS PREFECTURE DE MILLAU
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 04/04/2024 012-211200225-20240320-2024_DE_11_BIS-DE